

*L'Ajournement***LA LOI SUR LA MARINE MARCHANDE DU CANADA
ET AUTRES LOIS CONNEXES**

MESURE MODIFICATIVE

Le président suppléant (M. Paproski): M. Hnatyshyn propose que le projet de loi C-75, tendant à modifier la Loi sur la marine marchande du Canada et, en conséquence, la Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques, la Loi sur le Code maritime et la Loi sur la production et la conservation du pétrole et du gaz soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Angus: J'invoque le Règlement. Nous autoriseriez-vous, monsieur le Président, à dire qu'il est 18 heures? C'est un projet de loi très important et il serait regrettable, pour l'Opposition, que les débats soit à cheval sur deux jours. J'aimerais que vous preniez cette demande en considération, monsieur le Président.

M. Ouellet: Je voudrais, monsieur le Président, dire quelques mots sur ce rappel au Règlement.

[Français]

Je crois comprendre que le ministre, à la demande expresse du premier ministre du Québec, doit rencontrer lundi prochain le ministre des Transports du Québec qui a des objections formelles à présenter au sujet du projet de loi C-75. Je trouve un peu surprenant que, sans aucun avis, le gouvernement nous arrive à la dernière minute avec la présentation de ce projet de loi, et certainement, monsieur le Président, j'aimerais que vous regardiez l'horloge et que vous déclariez qu'il est 18 heures.

[Traduction]

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je sais que le député de Papineau (M. Ouellet), qui est un éminent parlementaire, ne voudra pas donner un caractère sectaire à ce débat. Le député n'ignore pas qu'à la demande de l'Opposition, j'ai accepté de différer la troisième lecture pendant deux semaines, afin d'attendre le retour du comité.

M. Ouellet: Nous aurions préféré deux ans.

M. Hnatyshyn: Il y a eu un quiproquo à ce sujet. Je pensais que nous allions franchir rapidement l'étape de la troisième lecture. D'un autre côté, comme il est près de 18 heures, comme cela ne nous empêche pas de tenir le débat d'ajournement, je pense que nous pouvons dire qu'il est 18 heures. Je suis prêt à reporter la troisième lecture à la semaine prochaine, car je sais que la question sera alors examinée rapidement.

Le président suppléant (M. Paproski): Y a-t-il consentement unanime pour dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

**L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LES DISPOSITIONS
DU PROJET DE LOI**

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, je tourne en rond, sans doute sur les ordres du leader parlementaire. Le 28 avril, j'ai posé au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Gurbin) la question suivante:

Le secrétaire parlementaire pourrait-il nous préciser si la nouvelle Loi sur les contaminants de l'environnement proposée règlera ce problème et fera bien et bel disparaître la menace que les pluies acides posent pour la santé des Canadiens?

Cette question que j'ai posée le 28 avril m'avait été inspirée par le rapport, publié peu avant, d'une étude réalisée par la Fondation canadienne de recherche du droit de l'environnement et l'Institut américain du droit de l'environnement. Cette étude présentait un certain nombre de faits et de chiffres très intéressants et très importants.

Tout d'abord, elle précisait que le Canada et les États-Unis sont menacés par les pluies toxiques, ou si vous préférez par les retombées de pluies toxiques. Les pluies toxiques y étaient dénoncées comme le pire genre de pollution, pire encore que les pluies acides. Partout en Amérique du Nord et en Europe, on considère les pluies acides comme une forme de pollution extrêmement violente. L'étude précisait en outre que les pluies toxiques contiennent environ 1 millier de produits chimiques industriels différents, y compris des produits tels que la dioxine et les PCB. Le rapport ajoutait que ces émissions industrielles mélangées à de la vapeur d'eau forment des nuages pollués qui se condensent en pluie ou en neige. Ces précipitations se déposent sur la terre ou dans les lacs, les rivières et les cours d'eau, ainsi que dans les champs et dans les communautés qui nous entourent. En fait, environ 46,000 tonnes de ces pluies toxiques et des éléments polluants qui les accompagnent se déposent chaque année dans le seul lac Ontario.

C'est de cette pluie toxique qu'il était question dans le cas de la grande catastrophe provoquée il y a quelque temps par des émissions industrielles en Inde, la catastrophe de Bhopal où des émanations industrielles se sont condensées et ont eu des retombées dévastatrices sur l'Inde. Cette catastrophe n'a pas seulement fait des morts et des blessés dans la génération actuelle; ses victimes se compteront aussi dans les générations futures. L'étude précisait que la pluie toxique menaçait non seulement notre eau potable, mais également notre alimentation. Elle s'accumule dans les tissus humains et elle est une des grandes causes des problèmes respiratoires chez l'homme.

Ce n'est pas la première fois que nous entendons parler de pluie toxique, monsieur le Président. Le sujet des pluies toxiques nous est moins familier que celui des pluies acides. Nous connaissons très bien le problème des pluies acides. Elles sont causées par deux types de polluants industriels: le bioxyde de soufre et divers oxydes d'azote. Ces formes particulières de pollution que nous avons pu cerner ont plusieurs origines précises. Elles proviennent des hauts fourneaux comme ceux d'Inco, dans le nord de l'Ontario, et de Falconbridge, dans le nord du Québec, des centrales au charbon et des échappements des automobiles. On a fini par les identifier comme les sources de la pluie acide qui est une des formes de la pluie toxique.